



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 18657

### Texte de la question

M. Gerard Voisin attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur l'avenir des associations de chantiers de jeunes volontaires. Ces chantiers ont fait la preuve de leur utilité sociale en tant que lieux de rencontre entre des jeunes de tous les milieux et de toutes les origines et d'apprentissage à la citoyenneté, comme le souligne une étude du ministère de la jeunesse et des sports. Or, les crédits attribués aux chantiers de jeunes volontaires diminuent d'année en année, interdisant, cet été, l'organisation de 77 chantiers prévus, et de nombreuses associations ont vu leur financement disparaître. Des lors, il souhaiterait connaître les dispositions qui seront prises pour que ces initiatives puissent se poursuivre avec des moyens suffisants.

### Texte de la réponse

Les chantiers de jeunes qui existent depuis plus de 30 ans en tant que programmes soutenus par l'État sont particulièrement encouragés par le ministère de la jeunesse et des sports. Trente associations nationales de chantiers de jeunes bénévoles agréées de jeunesse et d'éducation populaire, dont dix sont affiliées à l'association Cotravail (coordination pour le travail volontaire des jeunes), ont conclu des conventions d'objectifs avec le ministère de la jeunesse et des sports au niveau national. Axes, à l'origine, essentiellement sur la rénovation du patrimoine bâti à caractère d'abord social puis principalement historique, les chantiers de jeunes s'orientent depuis l'instruction no 89-268 du 27 novembre 1989 vers une diversification tant des types de chantiers (par exemple dans le domaine de l'environnement) que des publics concernés (jeunes en difficulté). L'action du ministère de la jeunesse et des sports est renforcée par la participation des ministères de la culture, de l'environnement, des affaires sociales, par l'intermédiaire de leurs services déconcentrés régionaux, et confère à ce programme un caractère interministeriel. Les crédits alloués par le ministère de la jeunesse et des sports en 1993 aux associations de chantiers de jeunes bénévoles sont reconduits en 1994. C'est ainsi que 9 619 964 francs ont été déconcentrés auprès des directions régionales de la jeunesse et des sports au titre des chantiers de jeunes et des stages de réalisation, dont le financement établi au niveau régional reste très modeste. Au plan national, 1 162 000 francs ont été accordés à 11 associations de chantiers agréées jeunesse et éducation populaire dans le cadre de leurs conventions d'objectifs annuelles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Voisin Gérard](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18657

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 3 octobre 1994, page 4853

**Réponse publiée le** : 14 novembre 1994, page 5664